

# La laïcité pour faire société

## Article 4 :



La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

Charte de la laïcité à l'école, 6 septembre 2013



La laïcité est un principe de conciliation et d'harmonie sociale.

La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté dans la tolérance mutuelle et le consentement de chacun et de chacune en acceptant l'autre avec ses convictions.



La laïcité est au bénéfice de toutes et tous. Elle fixe l'expression de la liberté de chacun et chacune dans le respect de l'ordre public afin de faire société.